



78, rue de Varennes- 75349 PARIS 07 SP
Tel : 01.49.55.55.31 ou 43.05
Unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr
<http://agrifor.unsa.org/>

Paris, le 10 juillet 2019

CT Formco du 02 Juillet 2019 Formation continue des personnels :

Attention Alerte

Représentaient l'UNSA : Dominique Le Dily, Samuel Phelippeau

Déclaration liminaire :

Dans un contexte de mutations et de transformations tous azimuts : institutions, politiques publiques, numérisation, déconcentration, modification du statut, la formation collective et individuelle au sein du MAA doit être une priorité.

Or, au vu de l'évolution des chiffres clés de la formation depuis 2014 on ne peut que s'inquiéter.

La formation est une priorité dans les discours mais pas dans tous les services et établissements ou les moyens humains affectés à cette fonction n'ont cessé de diminuer.

La formation est une des missions des cadres car elle est au cœur de la relation humaine qu'est aussi le management qui ne consiste pas qu'à organiser et à gérer mais qui consiste aussi à faire progresser les personnes que sont les agents. Ne pas mener les entretiens de formation est une faute doublée d'un signe de mépris pour les agents.

Pour l'UNSA il y a des efforts à accomplir pour que l'ensemble de la chaîne hiérarchique se mobilise, et que figure dans tous les plans stratégiques et projets collectifs un volet « formation ».

Enfin l'UNSA demande un renforcement et une reconnaissance des acteurs locaux (DRFC et RLF) qui assurent plus personnels des deux tiers des formations. Ce sont les acteurs clés de l'accompagnement des il faut donc leur donner les moyens de le faire et valoriser l'expertise qui est la leur.

Réponses de l'Administration :

Afin de réussir les réformes indispensables il est évident que l'administration doit disposer d'agents compétents et bien formés. La formation est donc aujourd'hui au cœur d'enjeux très importants ; le projet de loi transformation publique prévoit ainsi un accompagnement plus personnalisé des agents.

Par ailleurs le rôle du management est effectivement essentiel et se doit d'être exemplaire.

1- Bilan d'activité 2018 et évolutions des données sur 4 ans

2018 : quelques chiffres

14 898 agents formés sur 30 628 : ce qui représente 43,6% en Administration Centrale (AC) /Service Déconcentré (SD) 56,4 % dans l'enseignement agricole.

Taux d'accès à la formation :

77,7 % pour les agents de catégories C (contre 63,2 en 2017),

54,9 % pour les catégories B (contre 60,6%)

42,4 % pour les catégories A (contre 43,3)

Localisation des formations

Le niveau régional est majoritaire dans l'enseignement agricole (75,6% des stagiaires), pour l'AC/SD il représente 40,7 % derrière le niveau local qui représente 50,1 %.

Un constat inquiétant sur 4 années : l'UNSA demande une analyse plus fine des résultats

– La durée moyenne de formation par stagiaire est passée de 2 jours en 2014 à 1,5 jours

- Le nombre de jours de formation est en baisse de 25,92 % tous secteurs confondus et de 41,3% pour l'AC/SD
- En 2014 les agents formés représentaient 52,7 % contre 43,6 % en 2018.

Face à ce constat, l'UNSA a demandé qu'une analyse soit menée ; l'explication de la perte en ligne des données relatives aux formations transverses assurées en interministériel ne pouvant seule expliquer de telles diminutions

L'ensemble des représentants du personnel ayant soutenu la demande de l'UNSA., une analyse sera menée pour affiner les données, les comprendre et si besoin mettre en place des actions pour inverser la tendance.

2 - Bilan du compte personnel de formation: CPF

En 2018 pour la première campagne, les commissions d'examen des demandes se sont réunies en septembre et octobre, pour étudier 65 dossiers ; 16 dossiers ont pu être traités au fil de l'eau. 43 CPF ont été accordés pour un montant de 85 026 €

En 2019 39 dossiers sur 63 ont déjà fait l'objet d'une acceptation pour un total de 81070 € (formation démarrant en sept 2019).

Les dépôts de demandes pour la deuxième vague (formation démarrant en début 2020) sont à déposer pour le 31 août.

Les motifs de refus tiennent essentiellement aux motifs suivants: projets d'évolution professionnelle imprécis, projets relevant de l'adaptation au poste de travail, formations exclues par nature du dispositif ou organisme de formation peu fiable.

L'UNSA ainsi que l'ensemble des organisations syndicales présentes regrette l'absence de représentants du personnel dans le cadre de la commission régionale qui examine les dossiers.

L'UNSA a également demandé que l'ensemble des notes de services faisant référence au Droit Individuel à Formation (DIF) soient revues.

L'administration a par ailleurs confirmé que les crédits CPF étaient des crédits dédiés au dispositif.

Articulation CET -CPF

L'UNSA lors du dernier CT Formco avait demandé la révision de la disposition qui prévoit l'obligation pour les agents de prendre d'abord 5 jours de CET dans le cadre de la préparation personnelle aux examens et concours.

La DGAFP consultée a confirmé la position du ministère de l'agriculture, en précisant que cette obligation fait suite à un amendement déposé par une organisation syndicale.

L'UNSA observe que d'autres ministères ont une lecture plus souple : la prise de 5 jours de CET étant une possibilité et non une obligation.

3- Projet de note d'orientation pour la formation continue 2020-2021-2022

L'UNSA regrette que le contexte général ne mentionne pas les défis climatiques et écologique ainsi que celui de l'adaptation au numérique.

L'UNSA demande que soit rajoutée une action visant à la prévention du harcèlement moral ». La mention de la prévention des agressions visant à l'évidence les comportements d'usagers.

4- Dispositif de formation dans le cadre de RENOIRH (REnouveau des Outils Informatiques relatifs aux Ressources Humaines)

Des séminaires ont eu lieu pour former les agents. Quelques gestionnaires de proximité attendent d'être formés.

L'administration a répondu que les agents pouvaient s'inscrire à des séminaires.

A ce jour, trente séminaires de formation sont proposés.

5 – Point d'étape sur la formation continue au sein de la DGER

L'UNSA a pris note des premières actions validées par le comité de pilotage mis en place qui regroupe toutes les sous directions, des représentants des SRFD et directeurs d'EPL, l'inspection, le SRH, le CGAAER et les opérateurs du DNA..

L'UNSA a fait part du besoin de formation des acteurs de premier niveau que sont les RLF : ils doivent absolument être formés au recueil des besoins individuels et collectifs.